

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

1. Interpellation citoyenne relative à la construction d'un immeuble à appartements sis rue Sainte-Marie.

Burgerinterpellatie betreffende het bouwen van een appartementsgebouw gelegen Sint-Mariastraat.

M. le Président :

Je vais commencer à donner la parole à ces messieurs. Monsieur Van Damme vous aurez la possibilité d'intervenir par après.

Dhr. Van Damme :

Ik heb een opmerking over de dagorde mijnheer de Voorzitter. Op de dagorde staat de actualiteitsvraag van mijn collega Hassan Rahali niet ingeschreven. Blijkbaar heeft U dit gemotiveerd

Dhr. de Voorzitter :

Ik ga U onmiddellijk antwoorden. Mevrouw de Burgemeester heeft beslist om toch te antwoorden op de vraag. Dus de vraag zal kunnen voorgesteld worden.

Dhr. Van Damme :

Dus de actualiteitsvraag wordt toch voorgesteld ?

Dhr. de Voorzitter :

Als Mijnheer Ait Jeddig binnenkomt want Mijnheer Ait Jeddig heeft ook een vraag ingediend op hetzelfde thema en dit betekent dat hij ook aanwezig moet zijn wanneer dit gebeurt.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, ik begrijp goed dat U de actualiteitsvraag toch ingeschreven hebt en ik dank U daarvoor.

Dhr. de Voorzitter :

U moet mij daarvoor niet bedanken maar wel mevrouw de Burgemeester.

Dhr. Van Damme :

Normaal is het de Voorzitter die de dagorde bepaalt en ik dank U. Ik ben blij dat die vraag dan toch is ingeschreven want maandag was daarover nog een artikel op de RTBF website maar ik begrijp uw opmerking niet goed wanneer U zegt dat er nog een ander gemeenteraadslid is dat ook die vraag gesteld heeft en dat we daarop moeten wachten. Dat staat nergens geschreven in een reglement en normaal gezien als dat punt op de dagorde komt dan stel ik voor dat we dat behandelen zoals gepland.

Dhr. de Voorzitter :

De twee gemeenteraadsleden werden verwittigd geweest dat die vraag niet geantwoord was. Drie minuten geleden heeft Mevrouw de Burgemeester gezegd dat ze bereid was de vraag te beantwoorden. Dus ik zit daar een beetje geblokkeerd door het feit dat mijnheer Ait Jeddig het antwoord gekregen heeft dat die vraag niet naar voor ging komen. We zullen zien en ieder geval er zijn andere actualiteitsvragen en dat zal misschien de mogelijkheid geven aan mijnheer Ait Jeddig om toe te komen en we zullen zien op dat ogenblik op welke manier we het probleem kunnen oplossen.

Dhr. Van Damme :

Dan stel ik voor dat we die actualiteitsvraag misschien tot de laatste actualiteitsvraag behouden maar niet dat we ze laten vallen als mijnheer Ait Jeddig niet komt.

M. le Président :

Monsieur, je vous donne la parole.

Le représentant des habitants :

Bonsoir Madame la Bourgmestre, Bonsoir Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Nous représentons les habitants de la rue Darimon et de la rue Sainte-Marie. Nous vous interpellons à propos du projet Vandermaelen. Nous avons été surpris et nous avons appris, suite à la démolition de la maison Stevens, qu'un permis de bâtir a été délivré pour la construction d'un immeuble de 31 appartements avec un permis de bâtir qui accorde trois dérogations différentes. Nous n'avons pas été associés pour émettre nos remarques sur le projet. En allant se renseigner à la Maison communale, nous avons appris que la société Immobam avait fait des affiches et nous, les riverains, nous n'avons rien vu. Nous avons trente-six signatures, et aucun des signataires n'a vu une affiche pour un tel permis de bâtir. Nous n'avons pas vu d'actinométrie sur le seul endroit où l'immeuble sera construit et notre première question est comment peut-on être associé à ce projet pour émettre nos remarques et s'assurer que ce projet va s'inscrire dans un cadre harmonieux qui va au quartier et à la Place Sainte-Marie ? Ça c'est notre première question.

La deuxième question, c'est vous, responsables communaux, qu'est-ce que vous pensez du projet et de son intégration totale dans le quartier en sachant qu'il y a 31 appartements, et vu la densité qu'il y a dans le quartier, on sait qu'il y a que 23 emplacements de parking, donc il y a plus d'appartements que d'emplacements de parking. Donc, comment voyez-vous l'impact par rapport à la mobilité qui est déjà critique dans le quartier ?

Par rapport aux dérogations, il y a une des dérogations qui nous dérange principalement et c'est la hauteur du building. On sait qu'il y a certaines règles à respecter, on constate qu'il y a une dérogation qui a été donnée sur ce point-là et quel est l'effet que cet immeuble aura sur l'ensoleillement des maisons voisines ?

M. le Président :

Merci beaucoup Monsieur.

Je donne la parole à Monsieur Mahy, l'Echevin de l'Urbanisme. Pardon, excusez-moi, les chefs de groupe ont la possibilité d'intervenir pendant trois minutes. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Monsieur le Président merci, merci aussi pour cette interpellation citoyenne. Nous, avec le SP.A, on croit qu'on ne touche pas seulement à un problème particulier, mais aussi à un problème qui est plus structurel, c'est-à-dire que souvent, les riverains sont mis au courant uniquement des grands changements dans leurs quartiers, qui sont soit un aménagement d'une rue, soit une grande construction, après les faits, c'est-à-dire au moment où on commence à construire le bâtiment, au moment où on commence à réaménager la rue. C'est quelque chose qu'on voit souvent et partout dans notre ville. Une des mesures que le Parlement bruxellois précédent a pris par rapport à ça, c'est d'imposer plus de règles d'affichages, beaucoup plus strictes que celles qu'il y avait auparavant. Une de ces règles, c'est qu'il faut clairement afficher le fait et l'intention des gros travaux qui doivent se faire pour inviter les riverains de rendre leurs remarques aux commissions de concertations qui doivent décider finalement de l'octroi ou non d'un permis d'urbanisme. Souvent, on voit que cette obligation d'informer les riverains et de prévenir les riverains du fait qu'il va y avoir de gros travaux, que cette obligation est très mal respectée et je pense que la source du problème, elle se trouve là aussi, c'est que les riverains n'ont pas eu le sentiment de pouvoir s'exprimer, parce qu'ils n'ont pas été mis au courant correctement. Alors, d'une part c'est dû au fait que les affiches rouges, qui normalement sont utilisées pour informer tout le monde, ne sont pas nécessairement toujours mises et visibles pendant la durée de la commission de concertation et souvent, elles sont mêmes enlevées. Mais il y a une deuxième grande raison, c'est que pour les grands projets tels que celui-ci, normalement il faut une actinométrie. C'est un terme assez technique, ça veut dire qu'il faut une image 3D de ce que les changements vont représenter pour les grands travaux. Ça veut dire que le maître d'ouvrage est obligé de faire un affichage grande taille qui montre comment la situation va être après les travaux. Je vois que cette obligation est très peu respectée en général et c'est souvent cette publication-là qui a le plus d'impact parce que les gens ont souvent du mal à comprendre et je comprends moi-même à peine ce qui se passe sur une affiche rouge, par contre l'actinométrie montre très clairement ce qu'on a envie de faire. La construction d'un grand bâtiment, l'enlèvement de l'arbre, ça aurait dû être visible sur cette actinométrie, et les riverains auraient eu la possibilité de faire valoir leurs voix à la commission de concertation, ce qui n'a pu se faire aujourd'hui, et je rejoins tout à fait les remarques qui ont été faites par les riverains. Ma question principale est comment est-ce que la Commune garantit qu'en effet cet affichage, cette actinométrie, ces images 3D soient bien faites dans les règles ? J'ai l'impression que ces règles ne sont pas du tout respectées. Je passe souvent dans ce quartier et je n'ai pas vu un tel affichage de ce grand projet qui se concrétise maintenant, parce que le résultat final, et c'est là que nous en sommes aujourd'hui, c'est que nous avons un projet qui est en cours et pour lequel il est très difficile de changer grand-chose, mais qui aurait pu être changé si les riverains auraient été mis au courant convenablement.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je voudrais rappeler aux Conseillers qu'ils ont trois minutes pour intervenir sur le sujet dans le cadre d'une actualité. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, et je viens de noter votre message. D'abord, je remercie les habitants pour leur interpellation citoyenne. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue Jef Van Damme. Il est venu avec une proposition intéressante qu'il faut peut-être mettre en application ici, mais également pour tous les autres projets.

Moi c'est simplement la question, c'est un éternel problème, c'est de la concertation. Tout ce qui existe au niveau réglementaire et au niveau de des concertations urbanistiques, commissions de concertation, les fameuses affiches rouges qu'on voit ou qu'on ne voit pas et qui disparaissent très souvent d'ailleurs, est-ce que dans ce cas-ci, est-ce qu'il y a eu une réunion à côté de ça, une réunion avec les habitants et les riverains, comme il y déjà eu pour certains projets avec des toutes-boîtes où on met un toutes-boîtes dans chaque habitation ou en tout cas dans un périmètre ? Est-ce qu'il y a eu une réunion de ce type-là nonobstant tout ce qui est règlementaire ? Donc ça mis de côté, ça fait partie quand même de la politique de participation des citoyens et de la volonté de la commune ou non de faire participer les citoyens. Est-ce qu'il y a eu ou pas cette réunion ? Quand j'ai vu l'interpellation, quand j'ai vu vos inquiétudes, je me suis posé ces questions-là. A part ce qui existe au niveau règlementaire, est-ce qu'il y a comme dans d'autres cas à Molenbeek pour certains projets particuliers, une réunion spécifique ou des toutes-boîtes ? C'est le plus efficace d'ailleurs, et il y a même des services communaux qui viennent sonner chez les gens. Je ne sais plus comment on appelle ça, mais on va sonner chez les gens pour les inciter à venir à une réunion pour un projet qui a quand même une certaine ampleur. Voilà, moi c'était cette question-là que je voulais poser et pour le reste, je pense que les habitants ont été limpides dans leurs questions et j'espère qu'on va entendre des réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai l'impression que l'ensemble du projet est particulièrement complexe et pas transparent. Je me rappelle que je suis intervenu pour une dame qui avait sa maison en plein milieu des travaux et qui était en train de se fissurer et donc où en fait la coordination du chantier entre les différents partenaires sur ce chantier était vraiment un problème pour pouvoir gérer l'ensemble de ce chantier et clairement émettre les responsabilités de chacun.

J'avais proposé effectivement que la Commune prenne le rôle de régie pour résoudre, pour mettre ensemble ces gens-là, mais je pense que c'est important pour ce genre de chantier qui a un impact sur l'ensemble, pas d'une ou deux rues, mais sur l'ensemble de tout un environnement autour. Je pense que les problèmes de participation et de concertation sont un problème, mais ici par exemple, sur le cas de l'arbre, il y a eu concertation. Il y a eu concertation et il y a même eu un certain engagement de la majorité précédente je pense, de le préserver et de le laisser en place. Donc les habitants ont été surpris de voir la société abattre l'arbre et ils n'ont pas eu l'occasion de réagir alors qu'ils s'étaient concertés. Il y a eu un engagement et on ne l'a pas respecté. Je pense qu'au niveau de la concertation, de la transparence, au niveau de l'implication, il y a un problème. Je pense que les gens ont droit à des réponses aussi sur le fait qu'il y a un certain espace vide et les gens ont peur de le perdre, car on va vraiment tout remplir. Je pense que l'ensemble de ce quartier a une hauteur de construction relativement acceptable et je trouve

que si l'on dépasse trop cela, le sentiment d'être enfermé, je pense que l'espacement de ce quartier sera vraiment retourné.

Une dernière chose qui peut encore être mentionnée, c'est que les gens souffrent énormément des travaux. Ils sont entourés de travaux et je pense qu'il faut organiser en tant que Commune une réunion de concertation où les habitants sont incités, c'est peut-être trop tard pour certaines décisions, où l'on communique clairement sur le délai des choses et peut-être encore trouver des solutions pour certaines choses qu'on peut encore aménager durant les semaines et les mois à venir.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Bonsoir à tous, merci pour vos réactions. Je vais quand même resituer le projet dans son contexte. Il s'agit bien d'un projet de 31 logements avec 23 parkings. C'est un projet qui est à l'origine, c'est un projet de Citydev qui est exécuté par Immobam une société qui soustraite pour Citydev. Citydev, c'est la SDRB, ce sont les maisons à Darimon, ce sont les maisons à Sainte-Marie, il ne faut pas l'oublier et donc ce projet a fait l'objet d'une enquête publique en mai. Il y a eu bien sûr un affichage et comme nous savons que ce genre de projet pose parfois quelques soucis en termes de réceptivité dans les quartiers, souvent nos partenaires font des photos. Ils ont fait des photos des affichages qui ont été fait à l'époque pour prouver que l'affichage a été fait. Il faut savoir qu'une bâche de +/- 1m² ornementait le futur chantier qui expliquait le projet en tant que tel.

Je pense que vous parliez de dérogations, tout projet urbanistique bénéficie de dérogations. Ces dérogations sont prises en concertation avec la Région qui est présente. Dans la commission de concertation, nous avons la présence de Citydev. Nous avons l'urbanisme régional qui dépend du gouvernement régional. Nous avons Bruxelles-Environnement et nous avons bien sur la Commune qui est présente. Des dérogations sont bien étudiées. Nous en avons retenues quelques une parce qu'il y en avait beaucoup plus. Comme tout projet urbanistique privé, comme public, et bien les porteurs de projets essaient d'avoir un maximum par rapport à une surface. Notre but, c'est de trouver un équilibre comme promis. Nous avons toujours en tête le fait de préserver le contexte, faire en sorte que le projet s'intègre bien dans le contexte et qui est présent, mais également répondre à certains objectifs. Ces objectifs sont en général partagés par la Région et la Commune, c'est la création de logements. Ici, c'est la création de logements conventionnés que vous connaissez certainement et le but est de proposer le maximum d'offres à des personnes en région bruxelloise pour, comme vous, bénéficier de ce genre d'aide dans une vie. Il me semble que c'est très important et beaucoup ici ont bénéficié, qu'ils soient Conseillers ou Echevins, ou dans l'assemblée, beaucoup ont bénéficié de ce projet de logement acquisitif moyen proposé par Citydev.

Je pense qu'on peut proposer beaucoup de choses, des publicités par rapport à un projet... Nous, on estime que d'abord le projet qui vous concerne est un projet qui est de taille petite, moyenne. C'est un projet qui est relativement normal à Molenbeek. Il me semble important de respecter de bout en bout les règles en termes de publicités. C'est ce que nous avons fait et nous sommes toujours prêt d'en discuter sur le fait d'en faire plus ou différent. Nous sommes tenus à des règles extrêmement strictes et toute originalité, tout manquement serait sujet à recours.

Même si la Commune n'est pas l'autorité qui a délivré le permis, c'est la Région qui l'a délivré, elle soutient ce projet parce que c'est un projet de revitalisation urbaine. On a parlé d'un chantier plus large, vous connaissez le chantier de la nouvelle antenne Population, la crèche et les logements communaux, la nouvelle petite rue Petite Senne. Effectivement, ce sont des moments qui sont difficiles à vivre pour un quartier, on le reconnaît très bien, mais c'est le passage obligé pour faire en sorte qu'il y ait un avenir. Il me semble important qu'on respecte un maximum la règle en matière de publicité, de permis et d'obtention de permis.

Parfois, effectivement dans des occasions bien précises, nous faisons des séances d'informations. Nous le faisons notamment dans des plans particuliers d'affectation du sol parce que ce sont des plans qui sont extrêmement denses qui sont d'une importance cruciale pour la commune et qui impactent en général des milliers d'habitants et donc voilà, nous ne faisons que respecter les règles qui sont édictées par la Région. La Région édicte des règles en matière de publicité liées à des enquêtes publiques de permis et donc, on pourrait toujours faire plus, mais nous avons un personnel qui est compté et nous avons avant toute chose d'abord rencontré les règles en matière de publicité. Je suis passé dans le quartier et d'autres personnes, parce que j'ai questionné forcément, si d'autres personnes avait vu comme moi les publicités, enfin les affiches rouges et je n'étais pas le seul à les avoir vues. Je suis bien sûr peiné que vous soyez passé à côté de l'information. Vous n'êtes pas les seules. C'est peut-être une réflexion qu'il faut avoir au niveau régional de dire imposons d'autres règles qui sont un peu plus efficaces en terme de publicité, et je pense que malgré tout, derrière votre interpellation, vous soutenez un projet de ville comme celui dont vous avez bénéficié, et j'espère que vous pourrez adhérer. Nous avons tenté une première date de réunion avec Immobam sur place. Nous n'avons pas pu coordonner tous les agendas. Une deuxième date a été proposée à Immobam pour faire une réunion d'information sur place parce que je pense que de toute façon, c'est intéressant que vous receviez malgré tout l'information, même si c'est à posteriori et j'espère qu'on pourra se rencontrer à ce moment-là pour en discuter un peu plus longuement. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur.

Le représentant des habitants :

C'est une réaction par rapport à la réponse. Oui, nous avons bénéficié des logements de Citydev et on le reconnaît, c'est un droit. On les a achetés. On les paie toujours ces logements. Par contre, par rapport à la publicité, les preuves dont vous avez parlé, nous on ne les a pas vues. On a demandé à vos services communaux et ils nous ont envoyé une photo d'une affiche rouge à l'entrée du métro côté canal, une photo alors que le projet est bien au milieu, il est énorme, il ne se passe pas à côté du canal, il se trouve bien au milieu. Nous sommes trente-six résidents, trente-six foyers qui ont reçu ce document et il n'y a personne de ces trente-six voisins directs qui ont vu cette affiche. Il y a un ascenseur qui a été construit il y a très peu de temps au même endroit. Tout le monde l'a vu parce qu'il y avait bien les affiches, elles étaient partout et tout le monde l'a constaté. Il n'est pas normal que pour un ascenseur tout le monde le voit et qu'un projet de trente et un logements personne ne le voit. Moi, j'attends les preuves.

Nous ne sommes pas contre le projet, au contraire nous sommes pour. On aimerait bien que d'autres personnes en bénéficient. C'est bien, mais on aimerait être associé au projet qui concerne notre quartier.

Le projet est toujours sur papier. Il y a une démolition et malheureusement c'est trop tard, mais pour la construction rien n'a commencé. Donc, notre question est est-ce qu'on peut être associé, est-ce qu'il y a moyen de refaire une enquête et on vous demande conseil. Quelles sont les actions qu'on peut éventuellement entreprendre, nous, en tant que voisins directs ? C'est ça notre question.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Ici un permis a été validé à tous les niveaux, Gouvernement, Commune et à tous les niveaux par toutes les instances. Revenir en arrière, c'est enterrer le projet tout simplement. Il faut bien se le dire. Comme toutes les règles ont été respectées, on ne reviendra pas en arrière. On ne pourra pas changer le moindre élément du projet parce que ça devra faire l'objet d'une modification de permis qui devra repasser par toute la chaîne de décisions et donc je pense que la réunion dont je vois ai parlé est la meilleure manière d'exposer les motivations de ce projet. Comme vous l'avez dit, vous le soutenez je pense que c'est une bonne chose et on vous expliquera. Je pense que ça vaut la peine d'aller dans une réunion de contenu. Ici en conseil communal, vous dire, c'est possible ou pas possible, je crois que c'est la réunion d'information avec Immoban qui est le porteur de projet et Citydev qui est celui qui a commandé les logements, qui va pouvoir réellement apporter des éléments de réponses à votre souci. Ici, ça va être très difficile parce que les permis sont extrêmement difficiles, les changer c'est les enterrer pour plusieurs années.

M. le Président :

Merci beaucoup Monsieur l'Echevin. L'incident est clos et nous passons au point suivant du conseil communal.

Nous avons une question d'actualité qui a été introduite par Monsieur Ikazban, concernant le jumelage entre deux communes.

M. Ikazban :

Monsieur le Président

M. le Président :

Non Monsieur Ikazban, vous savez pertinemment bien, vous connaissez les règles.

M. Ikazban :

Vous avez cité mon nom. Je n'ai pas la parole ?

M. le Président :

Oui vous avez la parole pour le point d'actualité, mais pour l'introduction, je vous vois venir.

M. Ikazban :

Je suis fâché parce que vous n'avez pas répondu aux habitants. Donc je transforme ma question d'actualité en question écrite parce que je trouve qu'il y a plus important et je trouve ça scandaleux qu'on n'ait pas répondu convenablement.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban, nous avons une question d'actualité qui est posée par deux conseillers communaux. Nous avons Monsieur Rahali et Monsieur Ait Jeddig qui sont tous les deux présents concernant la fermeture de l'école coranique et le premier intervenant des deux était monsieur Ait Jeddig. C'est le premier document que nous avons reçu et Monsieur Rahali étant le second je donne d'abord la parole à Monsieur Ait Jeddig et puis à Monsieur Rahali.

2. Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative à la gestion du personnel.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende het personeelsbeheer.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Madame Vande Maele, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, depuis déjà un certain temps, une partie du personnel manifeste son mécontentement et accentue et durcit son action, depuis maintenant plusieurs semaines devant les locaux de l'administration communale en raison de l'inaction du Collège. Ce personnel communal est en souffrance, selon ses propres mots, sous plusieurs aspects : licenciements abusifs, non-renouvellement du personnel absent ou en fin de carrière, transfert du personnel ballotté d'un service à l'autre, nombre important de fonctionnaires en burn-out, changement répété de règles et procédures sans évaluation préalable, manque de concertation entre les membres de la majorité, manque de considération du personnel, en particulier, de celui de base, celui qui pose le mobilier, celui qui prépare le café, le personnel de première ligne... Le pouvoir communal semble proposer finalement très peu de réponses aux nombreuses revendications soulevées. Je vous ai également posé, en parallèle, Madame l'Echevine, une série de questions dont j'attends avec impatience les réponses. De manière aussi à objectiver cette souffrance du personnel, j'aimerais donc savoir les éléments objectifs que vous pouvez donner aux réponses à ces préoccupations et revendications des travailleurs. Auriez-vous aussi l'amabilité de nous exposer les actions qui ont déjà été entreprises par le Collège pour atténuer ce malaise et cette fracture sociale ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses et je vous rappelle que l'image de la commune est à nouveau en jeu et qu'après les événements dramatiques qu'on a vécus, il nous semble important que la sérénité revienne. Et la sérénité se comprend évidemment sous ses différents aspects et ce n'est pas à vous que je dois apprendre, combien un personnel communal permet à une commune de pouvoir vivre, de pouvoir fonctionner et de pouvoir apporter une série de services et de prestations à la population. Et un personnel en souffrance rejaillit bien sûr d'une manière ou d'une autre sur une population qui se sent, sur une série de choses, flouée. Je vous remercie pour vos réponses, Madame l'Echevine.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je trouve l'interpellation générale, mais elle permet de faire le point sur plusieurs aspects. Un, à l'époque, il a été proposé au conseil communal d'adopter un nouvel organigramme avec à sa tête un ou une responsable des ressources humaines. Je vous avoue que, de mon côté, j'ai accueilli favorablement le fait de revoir l'organisation et la gestion du personnel, en tenant compte d'un principe, qui est l'évaluation. Ici, mon collègue fait état d'un manque ou de l'absence d'évaluation, ce qui m'interpelle. Deuxième aspect, il faudrait faire l'évaluation de cette nouvelle méthode de travail. Et est-ce que ce ne serait pas l'occasion à cet égard d'organiser une section réunie pour débattre de cette méthode de gestion du personnel ? Et à côté de ça, je pense qu'il y a un message à faire passer au niveau du conseil communal qui est de dire que quand on parle du personnel communal, il s'agit de service public. Et s'il y a un malaise, on ne doit pas laisser les choses aller forcément, mais on doit toujours mettre ça en perspective. Vous n'avez pas directement posé la question, mais j'imagine qu'il y a une concertation, beaucoup de négociations et discussions. Je terminerai par un message d'espoir, parce qu'on a un personnel communal qui s'investit, qui a vécu aussi des moments difficiles et il faut saluer la réaction de nos équipes pédagogiques pendant les attentats. Tout ça fait donc que, d'une interpellation très générale, on pourrait arriver à des cas très spécifiques. C'est important, c'est une opportunité aujourd'hui d'en parler, de faire un peu l'état de la situation sur votre nouvelle méthode de travail, la mise en place d'un responsable des ressources humaines; l'état des relations entre les syndicats et le Collège, de sorte à voir ce qu'il y a lieu de mettre en œuvre et éviter de faire du bashing-Molenbeek.

Je terminerai par un message d'espoir. Parce qu'on a un personnel communal qui s'investit, qui a vécu aussi des moments difficiles et il faut saluer la réaction de nos équipes pédagogiques pendant les attentats. Tout ça fait donc que, d'une interpellation très générale, on pourrait arriver à des cas très spécifiques. C'est important, c'est une opportunité aujourd'hui d'en parler, de faire un peu l'état de la situation sur votre nouvelle méthode de travail, la mise en place d'un responsable des ressources humaines; l'état des relations entre les syndicats et le Collège, de sorte à voir ce qu'il y a lieu de mettre en œuvre et éviter de faire du bashing-Molenbeek. Je pense que c'est une bonne chose aujourd'hui d'en parler.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je vous remercie pour votre interpellation et vos remarques. C'est vrai que c'est très important d'avoir du personnel motivé. Et je voudrais vous signaler que les mouvements syndicaux auxquels vous faites référence ne concernent qu'une seule représentation syndicale, la CSC, et que les autres organisations syndicales se sont tout à fait désolidarisées de ce mouvement qui semblait en fait viser un tout autre objectif que celui annoncé dans le préavis d'action syndicale. C'est un faux mouvement qui s'est passé, un peu triste, je dois dire, parce que, une fois l'objectif réel dévoilé, il n'a d'ailleurs pas été suivi par le personnel qui a

compris dès la première action, qu'il s'agit en fait de viser une personne en particulier et de régler un conflit personnel qui était fort ancien. Je trouve ça triste, et le service pointé - pour ne pas le citer, celui de la Démographie - a dans son entièreté marqué d'ailleurs son désaccord et son indignation face aux méthodes et au contenu des revendications.

En ce qui concerne les licenciements soit disant dénoncés, c'est vrai qu'il y a eu quelques licenciements dans l'administration et non pas dans ce service en particulier. Mais ces licenciements sont principalement et uniquement dus en fait à des dysfonctionnements répétés de certains agents. Nous ne procédons à aucun licenciement économique malgré le contexte financier particulièrement difficile actuellement. On doit encore prendre des décisions pour des problèmes financiers, c'est très difficile, mais on veille actuellement à ne pas avoir de licenciements économiques. D'ailleurs, avant les actions syndicales du 18 avril 2016, nous n'avions reçu aucune plainte pour harcèlement émanant d'un service. Voilà pour ce qui est des actions syndicales.

En ce qui concerne les mutations dont on dit qu'elles sont fréquentes, il y a des mutations bien sûr qui sont proposées dans les services, mais elles se font majoritairement sur demande de l'intéressé. Et, parfois dans des cas très rares, lorsqu'une personne ne convient pas au poste et après plusieurs évaluations défavorables de ses responsables, une mutation est préconisée afin de lui donner une autre chance. C'est dans un sens positif que se fait ce transfert, c'est pour donner une autre chance, parfois, c'est vrai, une dernière chance à certaines personnes. Parfois des mutations sont possibles ou demandées quand l'agent n'est plus en mesure, pour certaines raisons personnelles ou médicales, d'exercer sa fonction dans des conditions optimales.

Effectivement, nous sommes sous plan financier et malgré cela, nous devons faire face à des difficultés de taille, c'est vrai, dues aussi à un trop grand laxisme dans le passé. Donc, nous refusons d'emblée de procéder à des licenciements secs. Nous tenons à maintenir l'emploi, parce que c'est une préoccupation majeure, mais nous avons dû accepter de prendre certaines mesures dites douces afin de réduire quand même les dépenses en matière de personnel. On voudrait bien engager, vous savez, mais on ne peut plus, on doit réduire. Et comment on peut réduire si on ne licencie pas ? Eh bien, on essaie dans la mesure du possible, de ne pas remplacer les personnes qui partent à la pension, ou on ne les remplace que de manière vraiment parcimonieuse en fonction de réels besoins.

Nous cherchons prioritairement chaque fois une solution en interne quand il y a quelqu'un qui part à la pension aussi, et parfois, on découvre des ressources ignorées aussi. Parce qu'il faut dire que certaines personnes se révèlent dans de nouveaux postes.

Au niveau des formations, on espère que certaines formations nous permettront aussi de donner des outils et des moyens aux personnes désireuses d'évoluer et d'améliorer leurs compétences.

S'agissant des concertations sociales, nous entretenons avec le personnel un dialogue franc et responsable et nous veillons à améliorer encore davantage la communication nécessaire afin que certaines tentatives de déstabilisation et de désinformation soient rapidement désamorcées. Et, par ailleurs, nous avons mis en place une concertation syndicale réelle et régulière. Il y a de nombreux groupes de travail qui abordent aussi sans tabou toutes les problématiques.

En ce qui concerne vos réponses écrites, elles vous seront envoyées sous peu, vous n'aurez pas à attendre longtemps. Et en ce qui concerne l'évaluation, il y a bien sûr des évaluations du personnel qui sont faites régulièrement. L'évaluation d'un nouvel organigramme dont vous parlez est difficile dans les conditions actuelles, parce que c'est vrai

que nous sommes dans des conditions financières très difficiles pour le personnel, on ne fait vraiment pas ce qu'on veut. Voilà, je pense que c'est un peu tôt pour évaluer, mais peut-être faudra-t-il l'année prochaine y consacrer une section réunie

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président, Madame Vande Maele, je vous ai écoutée avec beaucoup d'attention et je m'attendais honnêtement à entendre un discours d'apaisement, un discours positif, un discours basé sur le dialogue, la concertation. Et je suis assez étonné des propos que vous utilisez comme « déstabilisation », « désinformation », « faux mouvements ». Quand vous parlez de licenciements, quelques licenciements, il faut dire qu'un licenciement non justifié est toujours un licenciement de trop. Vous nous avez parlé de diminution de la voilure du personnel pour des raisons économiques. Mais, dois-je vous rappeler, Madame Vande Maele, que si vous diminuez le personnel, bien évidemment la charge de travail ne pourra qu'augmenter pour ceux qui restent sur le pont. Je trouve en tout cas dommageables vos propos, surtout eu égard à une logique de concertation apaisée et de dialogue social positif. J'ai vraiment le sentiment que vos propos ne vont pas nécessairement dans le bon sens, pour l'apaisement avec les organisations. Bien évidemment, on reviendra au moment opportun sur le sujet, et à nouveau on vous questionnera pour savoir ce qui peut ou ce qui doit être amélioré. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum, l'incident est clos.

3. Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, relative au Ramadan 2016.

Interpellatie ingediend door Mijneer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de Ramadan 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole, mais, excusez-moi, toutes ces perturbations me dérangent ... J'avais introduit un texte se terminant par une bonne proposition, mais notre Président m'a envoyé un mail disant qu'il me retirait la parole si je lisais le texte; est-ce que ça tient toujours, ça ? Je constate aussi que mon texte ne se trouve pas dans les notes explicatives, les questions non plus. Donc, c'est quand même interpellant ...

M. le Président :

Vous dites ?

M. Ait Jeddig :

Que le texte ne se trouve pas, les questions non plus ...

M. le Président :

Moi, je les ai dans ma farde...

M. Ait Jeddig :

... Les notes explicatives n'y sont pas non plus...

M. le Président :

Ce sera corrigé, ne vous tracassez pas.

M. Ait Jeddig :

Donc, je voudrais avoir une explication là-dessus. Vous maintenez toujours votre menace de me retirer la parole si ...

M. le Président :

Oui, tout à fait.

M. Ait Jeddig :

Je constate donc que pour un président libéral, la liberté d'expression est à géométrie variable ! Ce n'est pas grave; donc, vous considérez que mon texte est un texte plutôt ...

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, posez votre question, vous aurez une réponse, mais arrêtez d'essayer de tourner autour du pot...

M. Ait Jeddig :

C'est très important, ce que je dis. Dans un contexte de libre expression, je suis désolé, il y a eu Charlie, certains - pas moi - étaient Charlie ... Là, je vois qu'on n'évolue pas. Alors, je me limiterai aux questions, mais je dirais quand même un petit paragraphe : dans le calendrier musulman, nous sommes pratiquement arrivés au neuvième mois, le mois de Ramadan de l'année 1437. Le calendrier musulman est basé sur des cycles lunaires, tout comme le calendrier juif, le nombre de mois étant de douze. Ce sont des cycles de l'ordre de 29 ou 30 jours, la durée de l'année est plus courte de plus de 10 jours par rapport à l'année chrétienne qui est basée sur la durée d'une révolution de la Terre autour du soleil, ce qui explique le dépassement dans le temps du mois de Ramadan qui débutera cette année le 6 ou le 7 juin pour se terminer aux alentours du 6 juillet, donc un mois. Donc, je vais me limiter à ça. Mais je voulais ...

M. le Président :

C'est parfait.

M. Ait Jeddig :

Oui, c'est parfait, mais vous n'allez quand même pas décider, c'est moi qui décide d'arrêter ou de ne pas arrêter, tant que j'ai le temps de parole. Donc, je voulais dire que cette semi-privation pouvait nous permettre de mieux ressentir la situation des plus démunis, et ce temps d'écologie ne peut être que bénéfique pour les prises de décision très utiles pour les politiques.

Je passe aux questions. Concernant le dispositif de sécurité, y aura-t-il plus de policiers, plus de militaires dans les rues de notre commune, sachant qu'on est encore au niveau 3 et peut-être encore pour longtemps puisque le Kern, un comité ministériel restreint, a pris la décision d'envoyer nos F16 bombardier en Syrie ? Les rassemblements seront-ils acceptés aux portes des mosquées et dans d'autres lieux publics, comment la sécurité aux abords des mosquées sera-t-elle assurée ? Nos citoyens musulmans assimilent souvent la présence policière à de la surveillance, plus qu'à de la sécurité, comment allez-vous leur expliquer que la police sera là pour assurer leur sécurité et les protéger ?

Accessibilité aux commerces : le règlement communal impose aux commerces la fermeture à 20 heures. Qu'en sera-t-il durant cette période particulière ? Etant donné l'afflux de voitures vers notre commune, avez-vous des solutions temporaires pour la problématique du stationnement ? Par exemple, le stationnement sur la Place communale sera-t-il autorisé ou d'autres solutions sont-elles envisagées ? Prévoit-on durant cette période une augmentation des SAC (sanctions administratives communales), d'autant plus que de nouvelles sanctions peuvent être prises par la police de notre zone, comme par exemple le stationnement en double file ? Est-ce une période propice, vu les années précédentes, pour l'augmentation des SAC ? L'année dernière, une rupture du jeûne a été organisée sur la Place communale par les différentes associations de notre commune chapeautées par la LES - et j'ai d'ailleurs de très beaux souvenirs de ce moment -, qu'en sera-t-il cette année ? Donc, voilà, je m'arrête là et je retire la proposition que j'ai faite, que vous n'avez pas lue et que vous n'avez pas parfaitement comprise.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, je suis certain que le Président ne va pas me couper la parole puisque je n'ai pas envoyé de texte. Donc, je ne sais pas ce qui allait être éventuellement censuré. Je rappelle simplement que la liberté de chaque conseiller communal existe, c'est une réalité, doit être respectée. Tant qu'un conseiller communal ne s'en prend pas à quelqu'un, tant qu'il ne cite pas le nom d'une personne, il n'y a aucun problème, considérant qu'il peut interpeller sur ce qu'il estime nécessaire. Néanmoins, nonobstant cette remarque, je voudrais demander à la Bourgmestre, dans le cadre de cette période du mois de Ramadan, qui est une période quand même assez importante à Molenbeek-Saint-Jean - vous aurez remarqué que la presse a publié une carte pour identifier où se trouvent les Musulmans, on revient donc à des périodes sombres de l'Histoire - si vous avez prévu une lettre adressée aux habitants, musulmans et non musulmans de la commune, à la fois pour prévenir, car c'est quelque chose qui se faisait régulièrement depuis de nombreuses années, par laquelle on donnait des conseils et expliquait que ce n'est pas une période bizarre ou étrange, mais une période de Ramadan où beaucoup de gens se rassemblent à certaines heures ... Est-ce que cette lettre est prévue - moi, je ne l'ai pas encore vue - et, si oui, pourrait-on en recevoir une copie ?

A la suite de la question qui a été posée, je voudrais également savoir - puisque depuis l'installation de votre majorité, vous avez fait de gros efforts pour faire fermer les commerces à 20 heures -, ce qu'il va en être pendant cette période de Ramadan ? Mais quelque chose me dit que vous allez faire une dérogation à cette occasion-là; comment allez-vous faire cette dérogation, auprès de qui, sera-t-elle valable sur tout le territoire de la commune, comment allez-vous informer les commerçants ? Et, question subsidiaire, qu'allez-vous faire de tous les colporteurs, les petits vendeurs qui, pendant le Ramadan, viennent s'installer ici et là et qui veulent vendre des boissons ou de la nourriture devant des commerçants qui, eux, sont sédentaires et paient des taxes, contrairement à ces colporteurs.

J'ai quelques questions aussi à poser par rapport à la circulation : ce qui est prévu par rapport au nombre d'agents mais aussi en matière de circulation, car il faut quand même savoir qu'on va rentrer dans une période à cheval entre la période d'été et le mois de juin et avec la coupe de foot des pays européens. Donc, beaucoup d'activités et de mouvements dans le centre bruxellois et qu'avez-vous prévu pour éviter un étranglement de la circulation au niveau de Molenbeek ? J'ai aussi entendu dire qu'il est prévu de changer le double sens de la chaussée de Gand pour le premier tronçon en tout cas; est-ce déjà prévu pour la période de Ramadan qui entraîne beaucoup d'arrivées de personnes dans Molenbeek et qui ne sont pas forcément des habitants de Molenbeek ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, je n'interviendrai pas sur le dispositif Ramadan, mon collègue vous ayant posé une série de questions à ce sujet. Permettez-moi simplement d'insister ici sur la forme de cette interpellation. Moi, je ne l'ai pas lue, effectivement, nous ne l'avons pas reçue dans les notes. Je suis juste étonnée, si l'information est exacte - quel que soit d'ailleurs le sujet, que ce soit le Ramadan ou autre - qu'il n'y ait eu pas eu de réaction ici au conseil communal, qu'on puisse menacer un conseiller communal quel qu'il soit de lui couper la parole s'il fait lecture de son interpellation ! Je crois rêver, quel que soit le sujet, même si on n'est pas d'accord avec son contenu, il n'est pas question de menacer un conseiller communal de sa lecture, mais on va où ? Voltaire disait : "je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire", c'est ça la liberté d'expression, ce n'est pas maintenant, Madame la Bourgmestre, qu'il faut me donner un texte, je vous assure que, indépendamment du sujet, on est ici pour discuter et on peut ne pas être d'accord, on peut trouver que la forme n'y est pas, mais je suis choquée d'entendre qu'on menace un conseiller, quel qu'il soit, de lui retirer la parole s'il lit son interpellation. Je n'adhère pas du tout à cette façon de faire, c'est antidémocratique et je voudrais vraiment que vous régissiez, chers conseillers communaux, parce que j'ai l'impression que ça n'a titillé personne.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je suis désolée que l'interpellation de Monsieur Ait Jeddig n'ait pas été communiquée in extenso à tous les membres de l'assemblée. C'est une interpellation tout à fait correcte, il n'y a pas de souci, et je pense que l'objection qui a été faite, c'est parce que vous faites un développement sur le pourquoi et le comment de la période de Ramadan. Ici dans cette assemblée, beaucoup de personnes connaissent les objectifs spirituels de cette période très importante de l'islam. Et je pense qu'il n'était pas nécessaire, dans le cadre d'une interpellation, de développer tous les objectifs spirituels du Ramadan, ainsi que la manière dont il faut le pratiquer. C'est simplement un avis, mais ce qui est important, ce sont les questions que vous avez développées dans le cadre de cette interpellation. Et, comme vous le dites, le Ramadan est un mois de recueillement et de rencontres entre familles et entre amis, c'est aussi un de ses objectifs. Et ce sont ces aspects-là que nous comptons mettre en avant à Molenbeek.

Par le passé, la question du Ramadan a été trop souvent liée à des dispositifs sécuritaires à Molenbeek et vous-mêmes en parlez dans votre interpellation. Il faut changer cet état d'esprit. La rupture du jeûne à laquelle vous faites allusion, organisée pour la première fois sur la Place communale à Molenbeek, en était une première étape. L'Echevine Sarah Turine a d'ailleurs confirmé vouloir reproduire cette rupture du jeûne cette année. Nous aurons également, comme les années précédentes, une rencontre avec les présidents des mosquées, du Conseil consultatif et une lettre sera également adressée, comme lors des années précédentes, sous forme d'avis ou remises aux présidents qui ne manquent d'ailleurs jamais de l'afficher à cette occasion.

Monsieur le Conseiller, effectivement, nous sommes toujours au niveau 3 d'alerte de menace terroriste. Toutefois, je ne comprends pas votre allusion par rapport aux F16 en Syrie. J'oserais dire, ne vous trompez pas de cible, si nous sommes au niveau 3, c'est parce que Bruxelles a été victime d'attentats terroristes. Et le lien que vous faites entre une menace terroriste qui pèse sur Bruxelles et ses habitants déjà meurtris par des attentats ? et des bombardements en Syrie est, à tout le moins, problématique.

En ce qui concerne la police, elle est bien évidemment présente à titre préventif. C'est une nécessité. Durant le Ramadan, il y a toujours beaucoup de monde dans les rues, des gens qui font des achats plus tardivement, certains se garant en double file, ils se déplacent aussi beaucoup plus en voiture pour rendre visite à leurs proches. Il y a donc une ambiance liée au Ramadan surtout dans le centre historique de Molenbeek. La police est attentive au fait que la circulation automobile reste fluide et que la sécurité des usagers soit assurée. Nous considérons que c'est une priorité.

Comme l'an dernier, nous aurons six inspecteurs et un officier sur le terrain. Ils sont répartis dans les secteurs Centre, Maritime, Mettwie et Marie-Josée. À côté de cela, les gardiens de la paix et les éducateurs de rue de la LES sont également présents dans l'espace public, surtout aux heures de rupture du jeûne. Ils jouent un rôle de dialogue et de proximité avec les habitants. Comme l'an dernier, nous mettons aussi en place une cellule de débriefing qui se réunit régulièrement sous ma direction pour évaluer les besoins et trouver des solutions si des difficultés sont rencontrées sur le terrain.

On n'empêche pas les rassemblements, évidemment, mais tout dépend de ce que vous appelez rassemblements. Les gens se rencontrent après la prière à la sortie des mosquées, ça ne pose évidemment aucun souci. C'est tout autre chose si vous avez des centaines de personnes qui se réunissent sur la place des Etangs-Noirs, sur le parvis Saint Jean-Baptiste. Au niveau communal, nous sommes vigilants pour que tout se déroule dans

une ambiance conviviale, dans le respect et avec un minimum de nuisances pour les habitants.

Je n'accepte pas votre réflexion selon laquelle les musulmans seraient inquiets de la présence de la police. Ce n'est absolument pas le cas. La police est là pour assurer la sécurité des habitants et pas pour les inquiéter. Les habitants, qu'ils soient musulmans ou pas, sont souvent satisfaits de la présence policière. La preuve en est que je reçois souvent des demandes de commerçants et d'habitants souhaitant des patrouilles pédestres dans les rues de la commune, et donc nous essayons d'y répondre en fonction de nos effectifs.

En ce qui concerne les sanctions administratives, la période de Ramadan ne provoque pas une hausse du nombre de sanctions administratives durant les mois d'été. Les infractions de roulage sont sanctionnées tout à fait normalement, sans distinction de période, que ce soit le Ramadan, ou pas.

Pour la question du stationnement, indépendamment du Ramadan, pour favoriser les commerçants dans le centre historique, la Commune mène une action originale cette année, elle offre le stationnement gratuit au parking Brunfaut tous les week-ends, entre 14 heures et 20 heures, entre le 1^{er} juin et le 31 août. Cette gratuité est accordée uniquement aux automobilistes qui entrent dans le parking après 14 heures et en ressortent avant 20 heures. Pour ceux qui viennent avant 14 heures ou sortent après 20 heures, le parking reste payant et cette offre est valable dans les limites de la capacité d'accueil du parking Brunfaut qui compte 150 places.

Par ailleurs, je vous signale que nous mettons en œuvre des facilités pour permettre à ceux qui le souhaitent, de venir faire leurs courses à Molenbeek, de rencontrer leurs familles. Il n'est pas question pour le moment de prendre des mesures structurelles, notamment en ce qui concerne la chaussée de Gand. En plus, nous allons encourager les clients d'utiliser les transports en commun et demander aux commerçants de signaler l'existence des parkings Brunfaut ou Delaunoy.

En ce qui concerne le commerce, c'est l'Echevin qui va vous répondre. Personnellement, je souhaite un excellent Ramadan à tous les musulmans, le plus important, Monsieur Ait Jeddig, ce n'est pas de savoir qui mange ou qui ne mange pas, le plus important est de se respecter dans nos différences et de renforcer la tolérance et à l'occasion, de boire une bonne soupe de harira.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. Ikazban :

Moi, j'ai une motion d'ordre. Je trouve assez curieux que vous censuriez un Conseiller communal, et en même temps vous répondez à la question qu'il a envoyée par écrit. Ça, c'est très fort, je n'ai jamais vu ça de ma vie. On empêche un Conseiller de lire sa question, c'est de la censure, et vous, vous répondez à des éléments qu'il n'a pas pu lire, mais qui apparemment se trouvent dans sa question écrite. C'est surréaliste, on nage vraiment dans un irrespect total du rôle du Conseiller communal ici.

M. L'Echevin El Khannouss :

J'ai conseillé, en complément de ce qui vient d'être dit ici par Madame la Bourgmestre, je confirme qu'effectivement des concertations ont eu lieu avec les associations de commerçants pour pouvoir réfléchir ensemble sur le problème de la mobilité. Je voudrais juste rajouter que le service Mobilité est en train d'essayer de faire en sorte que la moitié du parking des Etangs-Noirs qui est en surface, qu'il soit en zone rouge, ça fera quelque places en plus disponibles pour les gens qui viennent faire leurs courses dans le Molenbeek historique et plus particulièrement à la chaussée de Gand.

Je voudrais quand même rappeler ici à l'ensemble des Conseillers communaux que la législation qui régit les heures de fermeture des magasins est une législation fédérale qui s'applique à l'ensemble du territoire belge et la commune de Molenbeek, comme d'autres communes d'ailleurs, c'est très important de le rappeler. Néanmoins, comme chaque année, il est de tradition à Molenbeek, comme dans d'autres communes d'ailleurs, que le flux des clients, d'autant plus que la rupture du jeûne se fera vers 22 heures, qu'il y ait de facto en termes d'organisation une espèce de tolérance pour permettre aux clients de finaliser leurs achats. Mais il est clair que la loi, c'est la loi, et elle s'applique à tout le monde de la même manière sur tout le territoire de la Belgique. Le collège ainsi que tous les membres du personnel communal, la police et tous les services mettent tout en œuvre évidemment pour que les choses se déroulent le mieux possible, même si nous sommes cette année dans une situation particulière, au niveau trois de sécurité. Mais je vous rappelle que tout sera mis en œuvre pour que tout se déroule le mieux possible.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Mon propos est aussi dans le respect de toutes les convictions, mais c'est vrai que censurer une question ou couper la parole, ça pour moi, je considère que c'est vraiment anti-démocratique. Mon texte ne se limitait pas à expliquer ce que c'est que le Ramadan, mais en expliquant certaines choses, je voulais amener une certaine réflexion, je voulais souligner la qualité de la méditation etc. L'idée de reprendre cette rupture du jeûne, qu'on avait déjà fait avec les associations, je trouve ça très bien et je suis très content que vous la mainteniez.

Le lien que je fais avec la Syrie, vous trouvez que c'est inapproprié. Mais ce que nous vivons actuellement est lié à ce qui se passe en Syrie, il ne faut pas se voiler la face, tout ce qu'on vit actuellement, le niveau de sécurité trois etc., on voit très bien que toute notre actualité politique extérieure est liée à ce qui se passe en Syrie, quoi que vous disiez.

Par rapport à la présence policière, je parle des perceptions, et quand on voit les militaires, j'ai envie de leur offrir des fleurs. J'apprécie leur travail, ils font leur travail et comme je l'ai déjà souligné dans une précédente intervention, ils sont là pour assurer notre sécurité et depuis qu'ils sont dans les rues, il y a une diminution de la criminalité. Mais la perception de qu'on en a, nous, pas uniquement les musulmans, tout le monde, n'est pas celle que vous énoncez.

Le parking Brunfaut n'est pas suffisant par rapport au nombre de véhicules qui vont circuler dans le Molenbeek. Il vaudrait mieux permettre le stationnement le long de la

chaussée de Gand ou ailleurs, ce sont des idées que je lance comme ça parce que nous avons un problème au niveau de la circulation.

Mais donc mes propos sont toujours dans le respect de tout un chacun et je souhaite aussi à tous ceux qui vont le faire, un bon Ramadan, un bon jeûne.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

La séance publique est levée.